

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

# La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

## Déclaration du groupe de la coopération

Au-delà de son approche technique, la contribution du CESE à cette saisine gouvernementale devrait contribuer à une meilleure appropriation de ces enjeux mal connus de nos concitoyens.

Si la COP 21 est au cœur de l'actualité, le sommet d'Addis-Abeba et la Conférence des Nations unies à New York sur le développement durable ont été moins médiatisés. C'est pourtant l'addition de ces trois textes, au caractère universel, qui peut faire évoluer la politique de coopération internationale de nombreux pays, qui ne serait plus seulement Nord-Sud. Une prise de conscience mondiale de la nécessité d'agir ensemble pour un avenir meilleur en termes économiques, sociaux et environnementaux s'affirme en effet.

Les enjeux sont multiples et difficiles à prioriser, tant ils sont intrinsèquement liés. Le réchauffement climatique et la grande pauvreté, la paix et les inégalités, l'énergie et l'autonomie des peuples...

Enjeu climatique : la conscience du réchauffement climatique progresse, mais il faudra convaincre les pays du Sud qu'il s'agit d'un enjeu partagé et qu'ils sont les plus vulnérables. Il existe des solutions pour un développement « sans carbone » : à coûts comparables, ces solutions seront mieux vécues que le conditionnement des aides aux « exigences » des pays développés. Il ne faut pas que l'agenda soit perçu comme celui du Nord.

Enjeux pour la paix et la stabilité : les conflits et les catastrophes humanitaires coûtent toujours bien plus cher que la coopération internationale. Ils conduisent aux migrations subies qui déstabilisent non seulement les pays frontaliers, mais aussi les pays d'Europe. Le développement des pays doit permettre à leurs habitants de vivre chez eux librement et en paix.

Enjeux financiers : le budget prévu pour l'Aide publique au développement est de 0,7 % du RNB ; la France n'est pour l'instant qu'à 0,37 %, soit 8 milliards € qui devraient devenir 12 milliards d'ici 2020, néanmoins les fonds destinés à l'APD restent très insuffisants pour l'atteinte des objectifs. La fusion de l'Agence française de développement et de la Caisse des dépôts et consignations promet de nouveaux projets de financement en faveur du développement durable. Enfin il faudra se tourner aussi vers des aides privées nous a dit André Vallini, et mobiliser l'Économie sociale et solidaire (ESS) (micro crédit, etc.), ce que le groupe de la coopération soutient d'évidence.

Pas de développement sans financement. D'un point de vue interne, il s'agit de renforcer la capacité à lever des impôts, ce qui implique une aide organisationnelle aux pays les moins avancés. Il s'agit également de lutte contre l'évasion fiscale, le chiffre d'une évasion via les paradis fiscaux de 11 fois supérieur à l'APD a été cité.

Une grande partie de l'aide étant sous forme de prêts, la capacité de remboursement des pays en développement doit être organisée. Parallèlement, le bénéfice pour l'APD d'une taxe communautaire sur les transactions financières serait tout à fait considérable ; et la France pourrait à cette fin jouer un rôle d'entraînement.

Enjeux de gouvernance : l'éducation est le point de départ de tous les progrès, la santé, la lecture, le développement économique, la démocratie, la création d'institutions solides, notamment d'une justice indépendante : l'avis souligne avec raison l'importance de l'ODD 16 et sa nouveauté, incitant à la création de telles institutions pour aller vers un monde plus prospère et plus sûr.

La feuille de route est claire, un monde avec le moins de carbone et de pauvreté possible.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.